

2015/06

Terre d'asile ou surveillance hostile, les barrières de l'Europe face aux droits des migrants

par VALENTIN PIRLOT

*Analyses &
Études*
Migrations



Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Education permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS sous la direction de Mauro Sbolgi, éditeur responsable. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

QUESTIONS SOCIALES
DROITS DE L'HOMME
MIGRATIONS
POLITIQUE INTERNATIONALE
Économie

Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur nos sites www.lesitinerrances.com et www.sireas.be, elles sont aussi disponibles en version papier sur simple demande à educationpermanente@sireas.be



**Service International de Recherche,
d'Éducation et d'Action Sociale asbl**
Secteur Éducation Permanente
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58
educationpermanente@sireas.be
www.lesitinerrances.com

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



Trois grillages consécutifs de 6 mètres de haut, voilà à quoi ressemble la frontière terrestre entre le Maroc et l'Espagne. Un parallélisme peut rapidement être fait avec la frontière entre les États-Unis et le Mexique, où la chasse aux migrants est ouverte, dans un souci de protection et de sécurité. Les villes de Ceuta et de Melilla, enclaves espagnoles situées sur la côte méditerranéenne du Maroc, sont devenues célèbres malgré elles, tout comme la mer Méditerranée et la frontière gréco-turque, pour le franchissement audacieux et illégal des frontières d'une Europe de plus en plus fortifiée. Ce problème n'est hélas, pas nouveau et les « accidents migratoires » sont de plus en plus courants. La mer Méditerranée est en effet devenue en 2014, la route migratoire la plus dangereuse au monde, selon un rapport de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), avec plus de 3 000 morts (1). Face à ce constat, plusieurs questions se posent alors : que faire pour éviter que les tragédies humaines se reproduisent ? Quelles ont été les différentes réactions de l'Union Européenne suite aux événements ? Quelle place les migrants peuvent-ils prendre au sein de notre société européenne ? Les législations doivent-elles être remises en cause ? Les droits des migrants sont-ils toujours respectés ?

FRONTEX COMME RÉPONSE D'ACTION

Pour renforcer la sécurité aux frontières extérieures de l'Europe, l'UE a créé *Frontex*, l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures. Basée à Varsovie, elle a été créée en 2004 et a commencé à être effective en 2005. Cette agence est dotée de moyens militaires pour prévenir, surveiller et empêcher les différents flux migratoires illégaux. Pour ce faire, elle analyse les « risques migratoires »

auxquels les États de l'UE sont exposés (1). Financé par les États membres, *Frontex* leur fournit une assistance technique et opérationnelle pour appuyer leurs autorités locales dans le contrôle des frontières. Cette agence intervient également dans la formation des gardes-frontières nationaux. Sa zone d'intervention s'étend de l'Afrique de l'ouest à l'Europe de l'est, notamment entre les Îles Canaries et le Sénégal, dans le Détroit de Gibraltar, en mer Méditerranée, au sein des enclaves de Ceuta et de Melilla, à la frontière gréco-turque, aux frontières de l'est de l'Europe. Les moyens techniques et financiers ainsi que le nombre d'opérations coordonnées par *Frontex* ont augmenté de manière significative depuis sa création. Une technologie de dernier cri, de plus en plus sophistiquée est également mise à sa disposition : radars, scanners, sondes, drones, ainsi que des navires, hélicoptères, avions patrouilleurs, experts, gardes-frontières. Du matériel d'espion afin de démanteler le crime organisé, le trafic d'êtres humains, le trafic d'armes et de drogues. Par ailleurs, une vidéo présentant le cycle opérationnel des « opérations conjointes » de *Frontex*, mise en ligne sur leur site Internet, illustre parfaitement l'image de ces experts en surveillance (2).

LA « SURENCHÈRE SÉCURITAIRE » DE L'EUROPE ET SES CONSÉQUENCES

Depuis 20 ans, on assiste donc à une véritable « surenchère sécuritaire » aux frontières de l'Europe, afin d'entraver définitivement la migration illégale (1). Mais ce renforcement sécuritaire est-il si judicieux et adéquat en fonction de la situation? En effet, le véritable problème de cette constante obstination sécuritaire, la face cachée de l'iceberg, est le fait qu'en durcissant et en renforçant ainsi la „sécurité“ et la surveillance des frontières de l'Europe, les opérations de *Frontex* augmentent également considérablement la vulnérabilité des migrants qui choisissent des itinéraires alternatifs, plus audacieux, plus chers, plus dangereux, comportant une plus grande prise de risque, les livrant à la merci des passeurs et du réseau de trafiquants, de mieux en mieux organisés. Ce renforcement sécuritaire aux portes de l'Europe met donc en péril la sécurité, la sûreté même des migrants en faisant, dans le même temps, fluctuer à la hausse les affaires des passeurs qui tirent évidemment profit de la situation. En faisant cela, via l'agence *Frontex*, l'Europe fait volontairement la politique de l'autruche en ne cherchant pas de véritables solutions aux réelles causes du problème de la migration clandestine. Ce problème n'est malheureusement pas nouveau, comme l'a fait remarquer le Président du Parlement Européen Martin Schulz, dans son discours lors du sommet européen extraordinaire du 23 avril 2015, suite au dernier naufrage du 19 avril 2015 au large des côtes libyennes, entraînant la mort de 800

personnes en mer Méditerranée. « *Depuis vingt ans, le Parlement plaide pour une politique réellement européenne en matière d'immigration et d'asile. Je pourrais prononcer aujourd'hui le même discours qu'il y a vingt ans. Hélas, la situation n'a que peu changé. Nous assistons à la même tragédie, qui se répète inlassablement, tandis que de nouveaux migrants disparaissent dans les eaux de la Méditerranée.* » (3). Avant de rajouter : „oui, nous pouvons faire plus, en particulier si nous agissons de concert et assumons ensemble nos responsabilités.“

« ASSUMONS ENSEMBLE NOS RESPONSABILITÉS »

Assumer, il en est bien question et l'Europe en est consciente. Il ne suffit plus de multiplier les hommages publics aux victimes, maintenant il faut agir! L'Italie, avait pourtant commencé à agir en 2013, en lançant l'opération *Mare Nostrum*, suite au naufrage d'un bateau contenant près de 400 migrants au large des côtes italiennes de Lampedusa, le 3 octobre 2013. Initiatrice de cette opération, l'Italie allouait 9 millions d'euros chaque mois à cette mission. Cette opération de sauvetage était ancrée dans un but humanitaire, afin de sauver des vies et ainsi éviter que de telles tragédies se reproduisent. Pendant une année, cette mission des patrouilleurs italiens s'est étendue entre les eaux territoriales italiennes et maltaises, mais également jusqu'aux eaux internationales, au large de la Libye et de la Tunisie, afin de venir en aide et d'intercepter les bateaux de migrants en perdition. Au total, près de 150 000 migrants ont été sauvés d'un très probable naufrage.

Malgré les nombreuses sollicitations de demande d'aide de l'Italie vis-à-vis des autres membres de l'UE, afin de bénéficier de leur appui pour la mission *Mare Nostrum*, celles-ci sont restées sans réponse. Finalement, l'Europe a accepté de mettre en place fin 2014, une nouvelle mission baptisée «*Triton*», coordonnée par *Frontex* et disposant d'un montant d'environ 3 millions d'euros par mois. Cette diminution de budget alloué à cette nouvelle mission a été justifiée en mettant en avant le phénomène d'« appel d'air » comme argument (4) : en augmentant la sécurité de cette voie d'accès à l'Europe grâce à la précédente opération *Mare Nostrum*, et donc en diminuant la prise de risque pour la traversée de la Méditerranée, les autres États membres de l'UE avaient en effet peur de favoriser un flux migratoire plus important. *Triton* est ainsi une opération de moindre envergure dont la grande différence réside surtout dans la zone d'action des opérations. Désormais, les navires déployés doivent rester dans un périmètre de 55 kilomètres au large des côtes italiennes et maltaises, laissant les embarcations chargées de migrants à la dérive dans les eaux internationales. Cette nouvelle opération *Triton* peut être considérée comme étant davantage une opération

de surveillance de la migration clandestine, oubliant ainsi le caractère humanitaire de *Mare Nostrum*.

Pas même un an après le début de l'opération *Triton*, un nouveau naufrage survient en mer Méditerranée, entraînant un drame humain considérable. Près de 800 personnes perdent la vie le 19 avril 2015, au large des côtes libyennes (5). Le chef d'État français, François Hollande, évoque ce naufrage comme étant l'une des pires catastrophes humaines survenues en mer Méditerranée et qualifie les passeurs de terroristes (6). Malgré les excellents chiffres avancés par *Frontex*, annonçant 170 664 migrants illégaux interceptés en mer Méditerranée centrale en 2014 grâce à l'opération *Mare Nostrum* (soit plus de 277% de migrants interceptés par rapport aux chiffres de 2013) (7), l'efficacité de l'opération *Triton* est montrée du doigt ainsi que les actions menées par l'UE, n'ayant toujours pas apporté de réelles solutions au problème de la migration clandestine en mer Méditerranée. Le discours de Martin Schulz va-t-il enfin faire écho chez les États membres de l'UE?

À la suite de ce naufrage, la Commission Européenne a présenté dix mesures d'urgence pour faire face à la crise migratoire en Méditerranée. Parmi celles-ci, le renforcement des opérations conjointes en Méditerranée, en augmentant les ressources financières, le nombre d'actifs et en étendant la zone d'action de *Frontex*. Il est également question de capturer et de détruire les embarcations utilisées par les contrebandiers, d'augmenter les collaborations afin de démanteler les opérations de ces derniers, de relever les empreintes digitales de tous les migrants, de mettre en place un nouveau programme de retour rapide des migrants en situation irrégulière, ... (8). Mais d'après le Centre National de Coopération au Développement (CNCDD), ces mesures proposées semblent hélas être encore de fausses solutions et continuent à s'inscrire dans l'approche sécuritaire et répressive qui caractérise les politiques migratoires européennes depuis ces 20 dernières années (9). L'opération *Triton* a donc été renforcée et son budget doublé. Depuis le 24 mai 2015, le *Godetia*, navire belge de soutien logistique et de commandement, participe au renforcement de l'opération *Triton* afin de soutenir les gardes-côtes italiens pour une mission de deux mois en Méditerranée et est déjà venu en aide à de nombreux migrants (10).

FRONTEX VS LES DROITS DE L'HOMME

Comme nous l'avons vu, le renforcement sécuritaire de l'Europe n'empêche malheureusement pas la migration illégale. En effet, les

migrants et les passeurs font preuve de beaucoup de persévérance et trouvent sans cesse de nouvelles alternatives. Ainsi, un migrant peut parfois tenter ce franchissement illégal de la frontière à plusieurs reprises. Certains ne manquent pas non plus d'imagination en mettant en place des subterfuges audacieux, parfaitement illustrés par l'histoire de l'enfant ivoirien caché dans une valise et retrouvé par les gardes-frontières le 7 mai dernier au sein de l'enclave de Ceuta (11). Cette persévérance et cette détermination peuvent être expliquées par les causes, les raisons politiques et sécuritaires pour lesquelles les migrants doivent quitter leur pays. En effet, la plupart des migrants sont contraints et obligés de partir car ils sont persécutés au sein de leur pays, où leur vie, leur intégrité et leurs libertés sont menacées. Ces migrants veulent donc fuir une situation problématique, la guerre, une dictature, et sont prêts à tout pour atteindre un lieu sûr où ils seront en sécurité. Cette décision n'est pas prise à la légère au vu de tous les risques que ce départ engendre. Cependant, malgré ce besoin de protection éprouvé par ces migrants, ils doivent faire face à un contrôle de l'immigration de plus en plus renforcé.

Frontex a déjà fait l'objet de nombreuses critiques vis-à-vis du respect des Droits de l'Homme. On l'accuse notamment de traiter la migration clandestine dans une indifférence la plus totale, en oubliant le caractère humain et empathique. Le récit accablant de Abu Kurke, un jeune Éthiopien parvenu à arriver jusqu'en Europe après 3 tentatives de traversée de la Méditerranée, démontre parfaitement cette indifférence volontaire qui règne en Méditerranée. Lors de sa deuxième tentative, le bateau pneumatique sur lequel il avait embarqué avec 70 autres migrants, en difficulté dès le deuxième jour, a été voué à la dérive avant de venir s'échouer, 15 jours plus tard, sur les côtes libyennes, ne comptant plus que 11 survivants à bord. Pendant ces 15 jours, ils ont réussi à alerter les autorités italiennes et leur embarcation a été localisée. Un hélicoptère leur est venu en aide, leur apportant de l'eau et des biscuits mais en quantité insuffisante. Cet hélicoptère n'est hélas jamais revenu. « *Plus tard, nous avons encore vu beaucoup de bateaux, des grands bateaux de guerre, mais personne ne nous a aidés. Jusqu'à ce que tous ces gens meurent. Les bébés, les enfants, leur mère.* » (12). Cette histoire, parmi tant d'autres, entre en totale contradiction avec l'« efficacité » de *Frontex* et les « préoccupations urgentes » des Hauts-Représentants Européens, qui préfèrent fermer les yeux sur ce genre de « dérive » de non-assistance volontaire. Ne faut-il pas y voir une quelconque hypocrisie? De plus, l'« obligation de prêter assistance à quiconque est trouvé en péril en mer », régi par l'article 98 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, n'a pas non plus été respectée (13).

Pour certains encore, les opérations coordonnées par *Frontex* constituent

de véritables chasses contre l'humain et son rôle est controversé. À titre d'exemple, *Frontex* est surnommé par ses détracteurs, le « chien de garde » ou encore les « mains sales de l'Europe » (14). Beaucoup d'organisations de défense des Droits de l'Homme ont dénoncé la coresponsabilité et la complicité de *Frontex* pour des violations ainsi que le bafouement de ces droits fondamentaux. Notamment lorsque ses agents continuent d'envoyer les migrants illégaux dans des centres fermés en Grèce, en Tunisie ou en Libye, où les conditions de détention sont déplorables, alarmantes, inhumaines et dégradantes (promiscuité, vétusté, manque d'hygiène, mauvais traitements). D'après Klaus Rösler, Directeur des opérations de *Frontex*, « *cela n'entre pas dans notre domaine de compétence. Ce sont les autorités locales qui sont responsables de l'accueil ainsi que des conditions de détention des migrants. Il s'agit certes du prolongement des opérations menées par Frontex, mais cela sort du cadre de nos compétences.* » (14). Les agents de *Frontex*, quant à eux, sont en charge d'une opération et les questions politiques ne sont pas de leur ressort. Ils doivent seulement suivre les ordres et appliquer le plan opérationnel, rédigé par *Frontex*.

Enfin, les migrants arrêtés au cours du franchissement illégal de la frontière n'ont généralement pas l'occasion de pouvoir entamer les démarches de demande d'asile. Ils sont soit envoyés dans un centre fermé, soit directement refoulés. Ce qui est pourtant tout à fait contraire à la Convention Européenne des Droits de l'Homme, entrée en vigueur en 1953. En effet, selon cette Convention, on ne peut expulser un étranger sans qu'il puisse faire examiner son cas ainsi que se faire représenter devant l'autorité compétente. De plus, « *toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien* » (15). La Convention de Genève des Nations Unies relative au statut des réfugiés, entrée en vigueur en 1954, appuie également cette interdiction d'expulsion et de refoulement à respecter : « *Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.* » (16). Les États membres de l'UE sont donc tenus de leur garantir l'accès au territoire européen et d'assurer la protection de chaque individu. Mais en haute mer, la réalité peut parfois être toute autre et il est difficile de vérifier si ces droits sont bel et bien respectés. De nombreux témoignages de migrants recueillis par des ONG dénoncent le refoulement de bateaux d'immigrés pour les empêcher d'arriver à destination. Revenons au jeune réfugié éthiopien, Abu Kurke. Lors de sa première tentative de traversée de la Méditerranée, à l'approche des côtes italiennes, son embarcation a été interceptée par les gardes-côtes italiens, qui ont fait monter à bord tous les migrants. Ils les ont ensuite ramenés vers les côtes libyennes pour les livrer aux soldats libyens (12).

DÉSHUMANISATION ET BANALISATION DU MIGRANT

Conjointement à l'indifférence faisant face à la réalité migratoire, la banalisation de l'immigration clandestine devient de plus en plus courante au sein de notre société européenne. Une certaine routine, une régularité d'événements, d'accidents, liés à l'immigration clandestine s'est en effet installée depuis une vingtaine d'années : naufrages en Méditerranée, opérations de surveillance aux frontières terrestres, ... Cette banalisation est de plus en plus constatée, notamment à la frontière de Ceuta ou de Melilla, où des migrants surpris lors du franchissement de la barrière par les gardes-frontières, refusent de descendre du grillage, pendant que des badauds prennent des photos pour immortaliser le moment (17). Ou encore des golfeurs imperturbables, qui poursuivent leur jeu tandis qu'en arrière-plan, un groupe de migrants restent haut perchés sur le grillage pour ne pas se faire arrêter et refouler (photo disponible sur (18)). Ce type d'événements est devenu de plus en plus un spectacle permanent au sein de ces enclaves espagnoles. Il règne une absence d'empathie et une déshumanisation remarquées au sein de notre société, qui devient de plus en plus indifférente face aux drames humains liés à l'immigration clandestine. Les migrants meurent dans l'indifférence. Les corps retrouvés en mer Méditerranée, impossibles à identifier, restent anonymes et sont enterrés avec pour seule identité, un numéro et une date (19).

La déshumanisation se manifeste également en ce qui concerne les procédures de demande d'asile. En effet, elles sont devenues tellement bureaucratisées que les réfugiés sont de plus en plus traités comme des numéros, voire parfois même comme des menteurs. De longs entretiens-interrogatoires sont prévus afin de débusquer les éventuels mensonges ou contradictions dans les propos du migrant (20). Il existe une volonté politique de réduire le taux d'immigration, et donc de diminuer les attributions du statut de réfugié au maximum, afin de se protéger contre les « profiteurs » qui viendraient abuser du système, au détriment de ceux qui sont persécutés ou en danger au sein de leur pays (20). Nous remarquons cependant une actuelle amélioration concernant le taux de reconnaissance du statut de réfugié en Belgique. En effet, selon les statistiques du CGRA, le Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides, il y a eu un taux de protection de 57,6% en juin 2015, accordant le statut de réfugié ou de protection subsidiaire. Ce taux était de 46,8% fin 2014 et de 29,4% en moyenne pour l'année 2013 (21).

MIGRANT = ENNEMI INVENTÉ PAR L'EUROPE

D'après la campagne *Frontexit*, l'Europe serait en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente. Cette campagne est portée par des associations, des chercheurs et des individus issus de la société civile à une échelle internationale, dans un but de dénonciation, afin de lutter pour le respect des droits humains des migrants aux frontières extérieures de l'UE. La vidéo de cette campagne caricature judicieusement cette notion d'« ennemi inventé » par l'Europe et de prétendue « invasion » des migrants. *Frontex* est également présenté comme étant « démesuré, opaque et dangereux » (22).

Pourtant, lors de son discours au dernier sommet européen extraordinaire, Martin Schulz n'a pas manqué de rappeler aux États membres que « *nous devons combattre les causes des migrations, pas les migrants* » (3). Cette politique de la peur de l'étranger caractérise de plus en plus la politique européenne depuis ces dernières années avec une montée en puissance des partis d'extrême droite. Cependant, la population européenne surestime généralement le taux d'immigration régnant en Europe, très relatif par rapport aux autres régions du monde. La migration en Europe est en effet régulière depuis 50 ans. Le racisme au sein de notre société résulte usuellement d'une absence d'empathie et de cette image du « migrant-profiteur » présente dans de nombreux discours populaires. Quelles seraient les réactions des personnes partageant cette idée s'ils se mettaient à la place des migrants, contraints de devoir quitter leur pays et prêts à prendre des risques considérables pour rejoindre un avenir qu'on leur dépeint comme étant (19)? Le racisme¹ résulte également d'un manque d'information et de la peur de l'Autre. Faudrait-il rappeler qu'auparavant, l'Europe prônait une image de terre d'asile et de Droits l'Homme pour les migrants? Ainsi, de nombreux réfugiés politiques ont pu trouver refuge et paix en Europe, terre qui les a accueillis de manière très chaleureuse, les considérant en quelque sorte comme des héros voulant quitter l'hostilité (20). À certains moments, l'UE a également encouragé et favorisé l'immigration en vue de pallier au manque de main d'œuvre disponible. En ce sens, les flux migratoires peuvent donc se présenter comme étant utiles et bénéfiques pour la société. Selon une étude française de 2009, l'immigration a une contribution positive aux finances publique, rapportant 12 milliards d'euros à l'État français. Le flux migratoire permet également de rajeunir en permanence la population. Ces effets positifs sont malheureusement souvent absents au sein des discours populaires, qui voient les migrants comme des sangsues profitant de la

1 Pour plus d'informations, une série d'articles sur le sujet du *Racisme en 2015*, écrits par Pascal De Gendt journaliste à Siréas, est également disponible sur le site Internet : <http://www.lesitinerrances.com/>

sécurité sociale ². Les migrants peuvent donc rapporter à l'État, alors que leur détention et leur expulsion lui coûtent énormément.

REMISE EN QUESTION DES LÉGISLATIONS ACTUELLES ? QUELLES SOLUTIONS À ENVISAGER ?

À la vue de toutes les circonstances survenues depuis ces vingt dernières années, aucune solution avancée par le passé n'est encore parvenue à éviter la réédition de drames humains. Quelles solutions futures pourraient être envisagées? Continuer dans l'approche répressive de la migration clandestine ou bien, au contraire, ouvrir de nouvelles voies légales de migration? En 2013, l'Italie avait déjà adopté un plan d'action ambitieux avec l'opération *Mare Nostrum*, qui prévoyait déjà le renforcement des moyens de *Frontex*, la lutte contre les trafiquants et une coopération avec les pays tiers. Mais il avait également été question d'examiner et d'étudier la possibilité de création de nouvelles voies légales pour pallier à l'immigration clandestine vers l'Europe (23). Ce point n'était cependant pas présent au sein des dix dernières mesures présentées par la Commission Européenne lors du dernier sommet européen, au grand désarroi de l'Italie et de la Grèce, principales portes d'entrée pour l'Europe. Le chef d'État italien, Matteo Renzi, aurait également espéré une proposition concrète sur une répartition adéquate des demandeurs d'asile auprès des autres pays européens (24). Selon la Convention de Dublin, il est régi que les demandeurs d'asile doivent déposer leur demande au sein du pays par lequel ils sont entrés en Europe. Ce traité pourrait être remis en question car il laisse les États les plus exposés au phénomène de la migration illégale, face à leur destin. Martin Schulz a également abordé ce point lors du dernier sommet européen extraordinaire : « *Même nos tribunaux sont perplexes face au système de Dublin (...) Nous ne pouvons pas abandonner ces personnes, leurs statuts et leurs droits aux caprices du hasard. Cette situation est absurde. Elle est inhumaine (...) Nous devons créer plus de voies d'entrée légale en Europe.* » (3).

Plusieurs problèmes restent encore à aborder. Ce monde de plus en plus globalisé dans lequel nous vivons, entre en effet en contraste avec les politiques migratoires sécuritaires de l'UE. La mondialisation peut ainsi être vue comme étant unilatérale, permettant une facilitation de circulation aux citoyens européens grâce à la « puissance » de leur passeport. Nous pouvons également nous questionner sur le sort des demandeurs d'asile en Belgique et le respect des Droits de l'Homme au sein des centres fermés dans lesquels

2 Pour plus d'informations, «Les 10 idées fausses sur les migrations» (2013), écrit par Selma Benkhelifa et Marie-Pierre de Buisseret, disponible sur http://www.lesitinerrances.com/site/index.php?option=com_content&view=article&id=110&Itemid=124

un grand nombre de migrants sont détenus. (25)

« *Nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde, mais nous devons en prendre notre part* ». Le discours populaire ne retient généralement que la première partie de cette phrase, énoncée par Michel Rocard à propos de la France. En effet, si une réelle synergie se crée et si tous les États membres assument leur part de responsabilité, l'UE pourrait peut-être enfin trouver de réelles solutions face au problème de l'immigration clandestine. Fatou Diome, femme de lettres franco-sénégalaise, partage également cette opinion, ayant clamé dernièrement sur un plateau de télévision : « *On sera riches ensemble ou on va se noyer tous ensemble* » (26).

BIBLIOGRAPHIE

(1) MicMag. (2014). « Contrôle des frontières extérieures de l'UE : l'impasse ». *MicMag*, n°4. En ligne (Consulté le 04/06/2015). Disponible sur : <http://micmag.be/ressources/les-numeros/micmag4>

(2) Frontex. (2013). « Operational Cycle ». *Frontex*. Vidéo en ligne (Consulté le 09/06/2015). Disponible sur : <http://frontex.europa.eu/operations/types-of-operations/general/>

(3) Schulz, Martin. (2015). « Sommet européen extraordinaire 23 avril 2015 à Bruxelles - Discours de Martin Schulz, Président du Parlement européen ». *Parlement Européen*. En ligne (Consulté le 10/06/2015). Disponible sur : http://www.europarl.europa.eu/the-president/fr/press/press_release_speeches/speeches/speeches-2015/speeches-2015-april/html/sommet-europeen-extraordinaire-23-avril-2015-a-bruxelles---discours-de-martin-schulz--president-du-parlement-europeen?webaction=view.acceptCookies

(4) Gozsef, Eric. (19 avril 2015). « Méditerranée, un naufrage européen ». *Libération*. En ligne (Consulté le 09/06/2015). Disponible sur : http://www.liberation.fr/monde/2015/04/19/mediterranee-un-naufage-europeen_1252053

(5) Libération avec AFP. (21 avril 2015). « 800 Personnes sont mortes dimanche dans le naufrage en Méditerranée ». *Libération*. En ligne (Consultée le 09/06/2015). Disponible sur : http://www.liberation.fr/monde/2015/04/21/800-personnes-sont-mortes-dimanche-dans-le-naufage-en-mediterranee_1255563

(6) Licourt, Julien. (19 avril 2015). « L'Europe sommée d'agir face à la tragédie des migrants en Méditerranée ». *Le Figaro*. En ligne (Consulté le 07/07/2015). Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/international/2015/04/19/01003-20150419ARTFIG00034-migrants-l-onu-redoute-des-centaines-de-morts-dans-un-naufage-en-mediterranee.php>

(7) Frontex. (2015). « Detections of illegal border-crossing in 2014 with percentage change on 2013, by route ». *Annual Risk Analysis 2015*, pp. 19. En ligne (Consulté le 09/07/2015). Disponible sur : http://frontex.europa.eu/assets/Publications/Risk_Analysis/Annual_Risk_Analysis_2015.pdf

(8) Commission Européenne. (20 avril 2015). « Conseil conjoint des Ministres des affaires étrangères et de l'intérieur : plan d'action en dix points

sur la migration ». *Commission Européenne – Communiqué de presse*. En ligne (Consulté le 07/07/2015). Disponible sur : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-4813_fr.htm

(9) CNCD. (24 juin 2015). « Sommet sur les migrations : l'Europe ni humaine ni solidaire ». *CNCD - Communiqué de presse*. En ligne (Consulté le 07/07/2015). Disponible sur : <http://www.cncd.be/Sommet-sur-les-migrations-l-Europe>

(10) Quach, Thi Diem. (9 juin 2015). „À bord du Godetia, le bateau belge qui sauve les migrants en Méditerranée“. *RTBF*. En ligne (Consulté le 12/06/2015). Disponible sur : http://www.rtb.be/info/belgique/detail_a-bord-du-godetia-le-bateau-belge-qui-sauve-les-migrants-en-mediterranee?id=9002413

(11) Francetv info avec AFP. (8 juin 2015). „Le petit Ivoirien découvert dans une valise à Ceuta a retrouvé sa mère“. *Francetvinfo*. En ligne (Consulté le 09/06/2015). Disponible sur : http://www.francetvinfo.fr/video-reunion-avec-la-mere-du-petit-ivoirien-de-8-ans-decouvert-dans-une-valise-a-ceuta_942475.html

(12) De Muylder, Valentine. (15 mars 2012). „Dérives en Méditerranée“. *Migrations Magazine*, n°9, pp. 12-14. En ligne (Consulté le 10/06/2015). Disponible sur : <http://www.migrations-magazine.be/les-numeros/9-chroniques-de-l-europe-forteresse/item/59>

(13) Convention des Nations Unies sur le droit de la Mer. (1982). „Obligation de prêter assistance“. Article 98, pp. 92. En ligne (Consulté le 08/07/2015). Disponible sur : http://www.un.org/depts/los/convention_agreements/texts/unclos/unclos_f.pdf

(14) Richter, Michael. (2013). „Les secrets de la forteresse Europe“. *Vincent TV, NDR, Arte*. En ligne (Consulté le 10/06/2015). Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=bC7qWaTT8TM&feature=youtu.be>

(15) Cours Européenne des Droits de l'Homme. (2012). „Convention Européenne des droits de l'homme“. *Conseil de l'Europe*, Protocole 4 : article 2 §2 et article 4, Protocole 7 : article 1 §1. Vilnius. En ligne (Consulté le 07/07/2015). Disponible sur : http://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf

(16) Nation Unies. (1951). « Convention relative au statut des réfugiés ». *Organisation des Nations Unies*, article 33.1. Genève. En ligne (Consulté le 07/07/2015). Disponible sur : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/StatusOfRefugees.aspx>

(17) Vincent, Elise. (28 novembre 2014). « Immigration : à Melilla, la banalisation du drame ». *Le Monde*. En ligne (Consulté le 10/06/2015). Disponible sur : http://www.lemonde.fr/europe/video/2014/11/28/immigration-a-melilla-la-banalisation-du-drame_4531094_3214.html

(18) Le HuffPost. (24 octobre 2014). « Cette photo de migrants à Melilla fait le tour du monde. Les explications de son auteur... ». *Le Huffington Post*. En ligne (Consulté le 15/07/2015). Disponible sur http://www.huffingtonpost.fr/2014/10/24/melilla-photo-migrants-golf-espagne-maroc_n_6041284.html

(19! Deniau, Grégoire. Martin, Guillaume. & Charieras, Emmanuel. (2004). „Envoyé Spécial : Traversée clandestine“. *France 2*. En ligne (Consultée le 07/07/2015). Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=8nLWqPr7cNI>

(20) Wiliquet, Claire. (2014). „L'Europe et le Migrant. Partie 1 : L'histoire invisible“. *Centre Avec*. En ligne (Consultée le 15/06/2015). Disponible sur : http://www.centreavec.be/site/sites/default/files/pdfs/L-Europe-et-le-migrant.Partie-I-l-histoire-invisible_0.pdf

(21) CGRA. (2015). „Les chiffres et statistiques ». *Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides*. En ligne (Consulté le 11/08/2015). Disponible sur : <http://www.cgra.be/fr/chiffres>

(22)Frontexit. (2013). « L'ennemi : l'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente ». *Full Tunes Production*. En ligne (Consulté le 11/06/2015). Disponible sur : <http://www.frontexit.org/fr/>

(23) AFP. (20 avril 2015). « L'UE planche sur dix actions pour les migrants en Méditerranée ». *Libération*. En ligne (Consulté le 15/06/2015). Disponible sur : http://www.liberation.fr/monde/2015/04/20/immigration-l-europe-doit-prendre-des-mesures-immediates-selon-mogherini_1253501

(24) AFP. (14 juin 2015). « Immigration : l'Italie menace l'Europe d'un „plan B“ si elle n'est pas aidée ». *RTBF*. En ligne (Consulté le 08/07/2015).

Disponible sur : http://www.rtbf.be/info/monde/detail_immigration-l-italie-menace-l-europe-d-un-plan-b-si-elle-n-est-pas-aidee?id=9006617

(25) Le site internet du collectif Guetting the Voice Out. En ligne (Consulté le 15/06/2015). Disponible sur : <http://www.gettingthevoiceout.org/>

(26) D'Almeida, Edmond. (28 avril 2015). « Immigration : l'auteure franco-sénégalaise Fatou Diome dénonce „l'hypocrisie“ de l'Union Européenne ». *Jeune Afrique*. En ligne (Consulté le 15/06/2015). Disponible sur : <http://www.jeuneafrique.com/230740/politique/immigration-l-auteure-franco-s-n-galaise-fatou-diome-d-nonce-l-hypocrisie-de-l-union-europ-enne/>